

N° d'ordre : 20200720-43DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 20 juillet 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
					J.-L. GIVORD	x			

**Envoi de la convocation** :13/07/2020

**Affichage de la convocation** :15/07/2020

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15  
 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY  
 Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL  
 Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

**A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : Création d'un contrat de projet**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**Considérant** qu'en raison du transfert de compétence assainissement collectif et de l'objectif de préparer la mutualisation il y aurait lieu de créer un contrat de projet de chargé de performance comptable à temps complet ;

Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un contrat de projet de chargé de performance comptable pour exercer les fonctions suivantes :

- Travailler sur les transferts d'actifs, notamment suite au transfert de compétence assainissement collectif,
- Retravailler les bases de la comptabilité pour préparer la mutualisation,

à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 3 ans ;

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires ;

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 372 et l'IB 597 ;

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Certifié exact et pour être exécutoire,

Le Président,



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le :

28 JUL, 2020

Transmis en Préfecture le :

28 JUL, 2020

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.